

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "J" - THEAM QUANT EUROPE CLIMATE CARBON OFFSET PLAN (FR0013397742)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP (i) cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en étant exposé à un panier dynamique d'actions cotées sur les marchés européens ou opérant sur ces marchés, dont les composantes sont choisies à l'aide d'une méthode de sélection systématique basée sur des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) ainsi que des critères d'émission de carbone et de transition énergétique (ii) tout en compensant son empreinte carbone (scopes 1 et 2). La compensation de l'empreinte carbone du FCP peut être considérée comme partielle dans la mesure où (i) la Société de Gestion ne prend pas en compte le scope 3 dans le cadre du calcul des émissions de carbone et où (ii) elle compense uniquement les émissions de carbone liées à la composition de l'Indice de stratégie défini ci-après et non celles liées aux instruments financiers détenus à l'actif du FCP lorsqu'une méthode de réplique synthétique est utilisée.

Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le FCP mettra en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (la Stratégie) consistant à prendre des positions longues sur un panier diversifié d'actions des marchés européens via l'indice BNP Paribas Europe Select Climate Care NTR Index (l'Indice de stratégie).

L'univers d'investissement est composé d'actions d'entreprises européennes sélectionnées en fonction de leur score ESG, de contraintes de liquidité, de leur notation en matière de transition énergétique et de leur robustesse financière. L'application des critères ESG, tels que, mais sans s'y limiter, l'efficacité énergétique, le respect des droits de l'homme et des travailleurs ou l'indépendance du conseil d'administration, suit une approche « best-in-class » et de « sélectivité » qui a pour but de sélectionner les sociétés leaders de leur secteur en excluant au moins 25% des titres de l'univers d'investissement initial.

L'Indice de stratégie repose sur un modèle systématique conçu par BNP Paribas et est remanié chaque trimestre selon un algorithme d'allocation qui assigne une pondération optimale à chaque action de l'univers d'investissement de telle sorte que les critères de transition énergétique du panier d'actions qui en résulte soient maximisés et comporte une contrainte d'erreur de suivi de 5% maximum avec l'indice STOXX Europe 600 NTR. Le remaniement de l'Indice de stratégie n'implique aucun coût pour ce dernier. La composition complète de l'Indice de stratégie est disponible sur le site Internet : <https://indx.bnpparibas.com>. La méthode de calcul de l'indice peut être obtenue directement à l'adresse <https://indx.bnpparibas.com/nr/BNPIESCC.pdf>

La Stratégie pourra être mise en œuvre par la conclusion d'instruments dérivés de gré à gré ou en direct, en investissant directement dans le panier d'actions qui composent l'Indice de la Stratégie.

L'application d'une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que le Risque lié à la prise en compte de critères ESG ou le Risque lié à une allocation systématique intégrant des critères extra-financiers.

Le FCP répondra en permanence aux critères d'éligibilité au PEA.

La Société de Gestion demandera à un intermédiaire d'effectuer la compensation de l'empreinte carbone du FCP. Cette compensation sera effectuée grâce à l'utilisation de « VER » (Verified Emission Reduction) adossés au projet Kasigau REDD + de Wildlife Works. Le recours au VER offre ainsi une compensation carbone ayant un impact climatique, sociétal et environnemental. Le projet sélectionné protège plus de 250 000 hectares de forêts kényanes très menacées, sécurisant l'ensemble du couloir de migration entre les parcs nationaux de Tsavo Est et de Tsavo West et apporte les avantages du financement carbone à plus de 100 000 personnes. Le détail du projet est disponible sur le site internet de ce dernier (<http://www.wildlifeworks.com/kenya>).

Autres informations :

- Détail des actifs traités : le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps)

- Durée d'investissement recommandée: 5 ans au minimum.

- Classification : OPCVM « Actions des pays de l'Union européenne »

- Affectation des sommes distribuables : capitalisation

- La stratégie du FCP est considérée comme active. L'indicateur de référence du FCP à des fins de comparaison de performance est l'indice STOXX Europe 600 Net Return EUR sans objectif de le répliquer.

- Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat : quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré de la Bourse de Paris, Londres, Francfort et Stockholm, à l'exception des jours fériés légaux français, et des jours où la valeur de l'Indice de Stratégie n'est pas publiée. La valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 12 heures, et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.

• **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme :** nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré afin de suivre la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements, voire à une résiliation de l'instrument, ce qui peut influencer sur la valeur nette d'inventaire.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM chaque année	
Frais courants	0,60% (*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

La Société de Gestion utilise une partie des frais de gestion financière afin de compenser l'empreinte carbone du FCP.

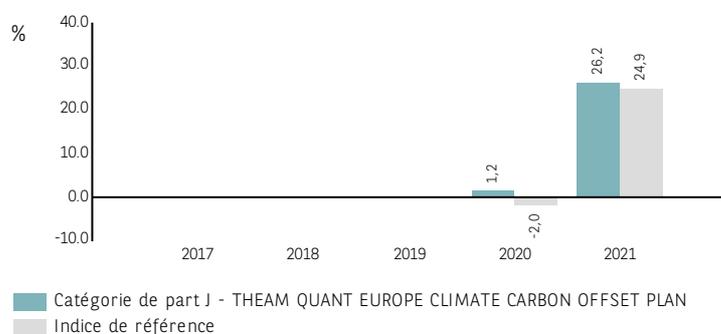
(*) Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Compte tenu des changements récemment intervenus dans la structure des frais, une estimation est préférée à un chiffre a posteriori.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de performance.
 - Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le FCP à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.
- En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 01 mars 2019.
- La part a été lancée le 01 mars 2019.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FCP sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 90007 - 92729 Nanterre Cedex.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Pour plus d'informations sur les autres parts du FCP, veuillez consulter le prospectus du FCP.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2 octobre 2022.

